

D'où proviennent les fonds?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **86 (1977)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Famine!

Les deux tiers de l'humanité souffrent de la faim ou sont sous-alimentés! Cet état de faits s'est révélé de façon particulièrement dramatique lors de la sécheresse au Sahel en 1974; des dizaines de milliers de personnes ont trouvé la mort avant que l'aide internationale n'arrive à bout de la situation et que les pluies tant attendues réapparaissent. Dans d'autres régions, la famine est endémique. De nombreuses industries envoient régulièrement de gros tonnages de denrées alimentaires dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale où la faim sévit de façon latente. La Suisse compte elle aussi parmi les pays donateurs.

A l'occasion de son opération de secours au Niger, la CRS fit insérer le communiqué illustré suivant:

Aide aux victimes de la famine au Niger! Un représentant de la Croix-Rouge suisse est arrivé lundi à Niamey et s'est rendu immédiatement dans le nord du pays pour assister à la distribution de 50 tonnes de WSM et de 20 tonnes de lait en poudre, que la CRS a pu mettre à la disposition de sa société sœur du Niger grâce à ses propres ressources financières et à une contribution de la Confédération.

Il est temps de penser à la deuxième phase de l'opération de secours lorsque l'aide immédiate nécessaire à une région touchée par une catastrophe a été assurée et que l'on peut se représenter clairement l'étendue des dégâts. Le secteur des

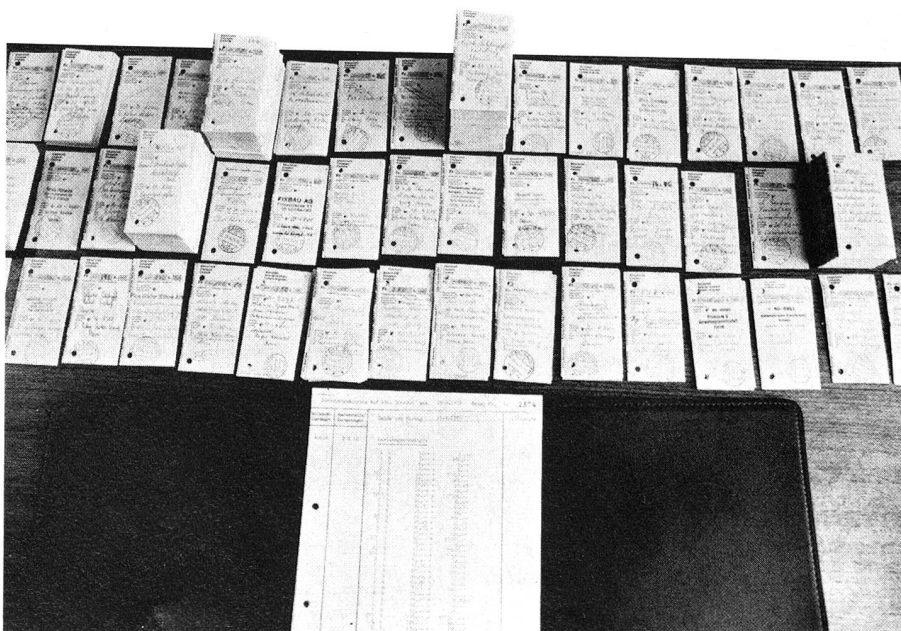


secours fait alors le bilan des recettes et des dépenses et évalue si, avec le solde des ressources ou les fonds qui peuvent éventuellement encore être obtenus, il y a moyen d'entreprendre une aide à long terme.

C'est ici qu'il conviendrait d'aller voir ce qui se passe au sein de l'administration des finances qui est responsable du déroulement harmonieux des transactions financières.

D'où proviennent les fonds?

La «moisson» d'une seule journée, celle du 28 avril 1975: 1977 coupons de chèques postaux représentant une somme de Fr. 206 916.05. Ces dons ont été versés à la Croix-Rouge suisse dans le cadre de la collecte nationale lancée à la suite des avalanches de l'hiver 1975. Elle suscita un élan de solidarité remarquable dans tous les milieux de la population. De nombreux dons représentaient le fruit de petites campagnes particulières organisées spontanément par des classes d'écoles, des groupes d'éclaireurs, des entreprises, etc.

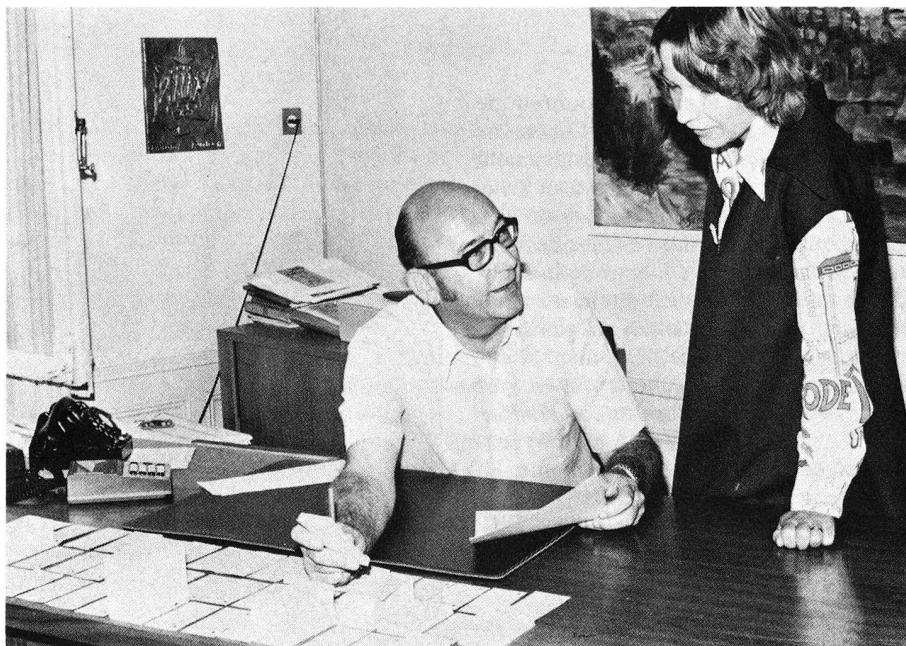


Les bulletins de versement arrivant par la poste doivent être contrôlés le même jour, et pointés un à un, afin de vérifier l'exactitude du relevé de l'Office des comptes de chèques postaux. Ce contrôle permet aussi de retirer les bulletins qui concernent un autre secteur d'activité de la Croix-Rouge suisse et ne doivent pas être mis au compte de la collecte actuellement en cours.

Les dépenses annuelles pour les grandes et petites opérations de secours s'élevèrent à environ 10 à 15 millions de francs. Récolter une telle somme, en sus du financement des activités nationales, n'est certes pas chose facile. Nous avons déjà vu que l'on pouvait lancer des appels à la population. De telles collectes rapportent bon an mal an 5 à 8 millions de francs. Il n'est pas rare que les autorités communales ou cantonales y participent. En outre, plusieurs entreprises de notre pays apportent régulièrement d'importantes contributions en espèces et en nature.

Les crédits de la Confédération sont une autre source de recettes. La Croix-Rouge suisse jouit en effet de la confiance des autorités fédérales qui mettent à sa disposition des contributions en espèces non négligeables ainsi que de grandes quantités de denrées alimentaires destinées à des fins humanitaires. Le Service de l'administration des finances de la Croix-Rouge suisse, dirigé par M. Otto Burkhalter, gère avec grand soin les fonds confiés à notre institution et veille à ce que toutes les opérations financières s'effectuent dans les délais. Comme tous les autres secteurs, le secteur des secours présente par écrit ses demandes de crédit. Mais, étant donné qu'en cas de catastrophe il faut agir rapidement, une délégation du Comité central, composée de trois membres, est en droit d'octroyer un crédit entre deux séances de cet organe, jusqu'à un montant de 200 000 francs. L'écho que suscite parmi la population le lancement des collectes en espèces peut varier de cas en cas. Parfois leur résultat ne correspond malheureusement pas à la gravité du besoin. Diverses raisons entrent en cause: tel cataclysme frappera plus qu'un autre les esprits, tel pays ne jouit pas d'une sympathie inconditionnée, on parle moins d'une catastrophe naturelle lorsqu'un événement politique d'importance fait la une des journaux, c'est la pleine période des vacances...

L'aide d'urgence à l'étranger peut aussi être financée par les contributions de par-rainages: aide spéciale à des enfants dans des zones de détresse.



DEMANDE DE CREDIT / OCTROI

CROIX-ROUGE SUISSE

au Comité central de la CRS
(séance du 27.8.1975)

Point 8
de l'ordre du jour

Utilisation du montant du crédit:

BANGLADESH

Aide alimentaire à la Croix-Rouge du Bangladesh

Solde disponible de l'intervention
"Bangladesh" au 30 juin 1975 = Fr. 1'114'898.90
+ Dons versés en juillet 1975..... = Fr. 834.80
Fonds disponibles au 31 juillet 1975 = Fr. 1'115'733.70

Demande de crédit:

Fr. 195'000.--

Date du paiement:

Octroi du crédit No: TH 19G

Fr. 195'000.-

Date:

Conseil de direction

Comité central

Délégation SC

En compétence propre

Signature:

Administration des finances:
Berne, le 14 août 1975 FV/Le

Justification: Nous envisageons livrer 100 tonnes de WSM (céréales - soya-lait) à la Croix-Rouge du Bangladesh à titre d'aide supplémentaire. Les distributions seront faites par la Croix-Rouge du Bangladesh, sous la surveillance de M. Wipf, administrateur de la CRS à l'Hôpital de la Sainte-Famille, à Dacca.

100 tonnes WSM	Fr. 151'410.-
Frêt maritime	env. Fr. 36'000.-
Assurance	env. Fr. 2'000.-
3% Frais administratifs	Fr. 4'542.-
	env. Fr. 193'952.-

Nous sollicitons l'octroi d'un crédit de Fr. 195'000.- à charge du fonds de collecte en faveur du Bangladesh.

D'accord:

J. Schmidli
18.8.75

CROIX-ROUGE SUISSE

Service social et
des secours

Secteur des secours

Anton Wenger
Anton Wenger

Henriette Zuyderhoff
Henriette Zuyderhoff

12.8.1975

Reproduction en format réduit d'une demande de crédit telle qu'elle doit être présentée pour accord au Comité central de la Croix-Rouge suisse. En plus de l'indication du montant sollicité, ce document donne des informations sur l'emploi qui sera fait de la somme, sa couverture, et le bien-fondé de l'intervention à laquelle elle est destinée.